

□ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Stage de Tennis de Table

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objectif de garantir le bon déroulement du stage de tennis de table, d'assurer la sécurité des participants et de favoriser un climat sportif, respectueux et convivial.

La participation au stage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

- Le stage est ouvert aux licenciés et/ou non licenciés selon les modalités précisées lors de l'inscription.
 - Le stage ne pourra être organisé qu'à partir d'un minimum de **6 participants inscrits**. En dessous de ce nombre, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.
 - Chaque participant doit :
 - Être inscrit administrativement.
 - Avoir fourni les documents requis (fiche sanitaire, autorisation parentale pour les mineurs, certificat médical si nécessaire).
 - Être à jour du règlement financier.
-

Article 3 – Horaires et assiduité

- Les horaires du stage doivent être respectés.
- Les participants doivent arriver à l'heure, en tenue sportive.
- Toute absence ou retard doit être signalé aux responsables du stage.
- Les mineurs ne sont autorisés à quitter les lieux qu'avec l'accord des responsables et/ou de leurs représentants légaux.

Absence et remboursement

- En cas d'absence au stage, aucun remboursement ne sera effectué.
 - **Seule la présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de participer au stage pourra donner lieu à un remboursement**, total ou partiel selon les modalités définies par l'organisateur.
 - Le certificat médical devra être transmis dans un délai raisonnable après le début du stage.
-

Article 4 – Tenue et matériel

- Une tenue sportive adaptée est obligatoire (chaussures de sport propres pour salle, short ou survêtement, t-shirt).
 - Chaque participant doit venir avec sa raquette personnelle.
 - Le matériel mis à disposition (tables, balles, séparations...) doit être respecté.
 - Toute dégradation volontaire pourra entraîner une exclusion et/ou une demande de réparation.
-

Article 5 – Comportement et discipline

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les encadrants et les autres stagiaires.
- Adopter un comportement sportif et fair-play.
- Respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Ne pas utiliser un langage ou adopter un comportement inapproprié.

Tout comportement dangereux, violent ou irrespectueux pourra entraîner :

- Un avertissement.
 - Une exclusion temporaire.
 - Une exclusion définitive sans remboursement.
-

Article 6 – Sécurité

- Les consignes de sécurité doivent être strictement respectées.
 - Il est interdit de courir en dehors des exercices encadrés.
 - Les objets dangereux sont interdits.
 - Les blessures ou malaises doivent être immédiatement signalés à un encadrant.
-

Article 7 – Responsabilité

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.
 - Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.
 - Les participants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer.
-

Article 8 – Santé

- En cas de traitement médical, les responsables doivent en être informés.

- Les allergies ou pathologies particulières doivent être signalées lors de l'inscription.
 - En cas d'urgence, les responsables du stage sont autorisés à prendre les mesures nécessaires (appel des secours, hospitalisation).
-

Article 9 – Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre du stage pour la communication du club ou de l'organisateur.

Toute opposition doit être signalée par écrit lors de l'inscription.

Article 10 – Sanctions

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive du stage, sans remboursement.

Article 11 – Acceptation

Le présent règlement est remis à chaque participant (ou représentant légal).

La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.